

AVIS DE COURSE

GRANVILLE / BARNEVILLE-CARTERET ♦ BARNEVILLE-CARTERET / GUERNESEY ♦ GUERNESEY / JERSEY ♦ JERSEY / PORT DIELETTE ♦ PORT DIELETTE / CHERBOURG-EN-COTENTIN ♦ CHERBOURG-EN-COTENTIN / SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

La course est organisée par le YACHT CLUB de GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B20. Le conseil Départemental de la Manche et les municipalités des villes-étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

1 ♦ RÈGLES

1.1 La régate sera régie par :

- Les règles de courses internationales pour voiliers 2017-2019 de l'ISAF
- Les prescriptions de la FFV
- Le guide de la course croisière Handicap National 2017 de la FFV
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leurs éventuels avenants
- La navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Sécurité et équipement :

Sont obligatoires pour tous les bateaux, en plus de l'armement réglementaire :

- Des brassières +150 N conformément au nombre d'équipiers.
- Un moteur fixe ou hors bord, la quantité de carburant obligatoire permettant au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins quatre nœuds est obligatoire.
- Une VHF (fixe ou portable) en état de marche.
- Un canot de survie adapté au bateau et à la zone de navigation.
- Des feux de navigation fixes en état de marche
- Un cagnard, une flamme de course et une balise tracking qui vous seront remis à la confirmation d'inscription.

2 ♦ PUBLICITÉ

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la Fédération Française Voile (F.F.V.).

Le règlement de publicité de la F.F.V s'applique : www.voile.net/ffv/fond doc/CCA/règlement_publicité_ffv.pdf

3 ♦ ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes, C, D, E, F, G,R1, R2, R3, R4, L (uniquement les J80, 747 One Design et Pogo6.50) dont le groupe net est supérieur ou égal à 8. Les bateaux ayant un tirant d'eau inférieur ou égal à 2m50 et pouvant naviguer à plus de 6 miles des côtes de catégorie hauturière (arrêté du 30 septembre 2004), application de la prescription fédérale liée à la RCV 78.1. Le nombre de personnes embarquées est fixé à trois personnes au minimum. Les multicoques ne sont pas acceptés au Tour des Ports de la Manche. La flotte sera répartie en quatre ou cinq catégories au maximum définies sur le groupe brut.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription correspondant au nombre de personnes embarquées sur le bateau et d'un chèque de caution de 200 € (cagnard, flamme, balise tracking), libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville. Les ressortissants étrangers peuvent libeller leur chèque de caution en équivalent dans leur monnaie locale (par exemple en £ pour les Anglo-Saxons), ainsi que la photocopie de la carte d'identité voile HN, et l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

Le nombre d'inscrits est fixé à 105 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des bulletins et chèques d'inscription, les suivants seront classés sur une liste supplémentaire.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 1^{er} juillet 2017.

Tout dossier d'inscription parvenant après cette date pourra être accepté dans la limite des places disponibles (liste supplémentaire dans l'ordre d'arrivée) moyennant une pénalité de 50 €. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 4 juillet 2017 (hors liste d'attente), une somme de 75 € sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le voilier restera dans la liste des inscrits de l'édition 2017 du Tour des Ports de la Manche.

**TOUR DES PORTS
DE LA
MANCHE**
9 • 14 JUILLET 2017



33^e ÉDITION

Plus d'infos sur tourdesports50.fr

Les droits d'inscription seront de 60 € par personne. Les ressortissants étrangers peuvent payer leur engagement avec une carte Visa en euros. Les droits seront encaissés à réception du dossier complet. Les chèques de caution ne seront pas encaissés.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, les licences F.F.V. 2017 valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés F.F.V. devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

4 ♦ DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **60 € par équipier**, avec un **minimum de trois équipiers** par bateau. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau dans la mesure où le dossier est complet. **Une réduction de 10 % sera appliquée pour toutes les inscriptions faites avant le 31 mai 2017.**

5 ♦ PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : le samedi 08 juillet 2017 à Granville

5.2 Jauge et contrôle : le samedi 08 juillet de 9h à 19h

5.3 Jours de course :

Dimanche 9 JUILLET	Granville -Barneville Carteret
Lundi 10 JUILLET	Barneville Carteret -Guernesey
Mardi 11 JUILLET	Guernesey-Jersey
Mercredi 12 JUILLET	Jersey -Dielette
Judi 13 JUILLET	Dielette - Cherbourg-en-Cotentin
Vendredi 14 JUILLET	Cherbourg-en-Cotentin - St Vaast la Hougue

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 10h.

6 ♦ INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions le 8 juillet 2017 ; elles seront distribuées aux concurrents dès qu'ils auront confirmé leur inscription.

7 ♦ PARCOURS

Les parcours sont de type : côtier, côtier de nuit ou parcours construits. Un coefficient de 1 sera attribué pour tous les parcours.

8 ♦ CLASSEMENT

8.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera.

8.1a Il y aura un classement par manche et ou par étape pour chaque catégorie de course. Ce classement sera effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H105 du guide HN France 2017.

8.1b Il y aura un classement général par catégorie de course. Ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes. Le concurrent qui marque le nombre total de points le plus bas gagne la course. A l'issue du classement général un classement club sera établi sur trois bateaux, deux bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

9 ♦ COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

11 ♦ PRIX

Des prix seront distribués comme suit : aux trois premiers du classement général pour chaque catégorie. Des prix spéciaux seront remis aux étapes et des lots tirés au sort lors de la remise des prix des classements généraux.

12 ♦ DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata (aussi bien avant, pendant, qu'après la régata).

13 ♦ ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 million d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

14 ♦ PLACES DE PORT - FESTIVITÉS

Les places de port sont gratuites à Granville du 1^{er} juillet au 8 juillet 2017 inclus, dans chacun des ports étapes aux escales, et à Saint-Vaast-la-Hougue les 14, 15 et 16 juillet 2017. Lors des étapes, des cocktails ou des repas peuvent être offerts par l'organisation et ses partenaires.

15 ♦ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht-Club de Granville - BP 317 - 50403 GRANVILLE CEDEX
Tél : 02.33.50.04.25 - Courriel : tourdesports@gmail.com

Le présent Avis de Course et les documents d'inscription peuvent être téléchargés depuis le site du Yacht-Club de Granville : yachtclubgranville.com et le site du Tour des Ports de la Manche : tourdesports50.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017

**TOUR DES PORTS
DE LA
MANCHE**

9 ♦ 14 JUILLET 2017

Jauge		N°
Assurance		
Publicité		
Cautions		
Acte franc.		
Nb lic. val.		
RÉSERVÉ A L'ORGANISATION		



BATEAU					
Nom du bateau				N° de voile FFV	
Type de bateau		Longueur HT		Tirant d'eau	
Couleur coque		Couleur voile			
HN Brut		HN Net		Coeff.	
VHF obligatoire	Fixe :	Portable :	Nom Pub.	Facultatif Code AIS :	

SKIPPER				
Nom du skipper			Prénom	
N° de licence			Club	
Adresse du skipper				
Tél. fixe			Portable	
Adresse mail				
Le montant de l'engagement est de 60 € par personne, soit :				
Réduction 10 % pour toute inscription avant le 31 Mai 2017				

Mode de règlement (à l'ordre du YCG) à joindre obligatoirement à l'inscription ainsi que le chèque de caution de 200 € non encaissé pour la balise Tracking, cagnard, etc.

Chèque bancaire Nom du débiteur : Espèces Carte

Nom du débiteur :	
N° de carte :	
Expire à fin :	Date :
3 derniers chiffres du cryptogramme :	Signature

« Je déclare engager le bateau ci-dessus désigné dans l'épreuve indiquée. Je m'engage à respecter les règles de courses qui sont celles de l'ISAF, de la F.F.V, les règles spéciales relatives au mode de classement utilisé et en particulier la règle fondamentale (RCVn°4) : la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

J'affirme sur l'honneur, que ce bateau est en parfait état de navigabilité conforme aux règlements maritimes concernant la navigation de plaisance et avoir tout le matériel de la catégorie hauturière permettant de naviguer à plus de 6 miles des côtes.

J'accepte les prises de vue et les photos du bateau et de son équipage par les cameramen et photographes. J'autorise à titre gratuit l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et la reproduction de ces prises de vues et photos par l'organisation. »

Date et signature du chef de bord
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour que votre inscription soit prise en compte, ce bulletin doit être complet, accompagné de la photocopie du certificat HN, d'un chèque de caution de 200 € et d'un chèque d'inscription correspondant à l'équipage et retourné à l'adresse suivante : Yacht Club de Granville - BP 317 - 50403 Granville Cedex

Pour la 6^e année, le Tour des Ports de La Manche réitère son soutien à Alliance Syndrome de Dravet



ASD est une association loi 1901 qui comprend 210 adhérents. Elle a créé une fédération européenne pour le syndrome et coopère avec les meilleurs spécialistes pour aider à une meilleure connaissance de la maladie et donc des soins possibles.

Le syndrome de Dravet est une épilepsie sévère et rare qui concerne environ 350 personnes en France. Elle touche les jeunes enfants dès les premiers mois de vie et se caractérise par des crises convulsives longues et des troubles associés : troubles du langage, du développement psychomoteur, troubles cognitifs et troubles du comportement. Actuellement il n'existe aucun traitement capable de soigner cette maladie très invalidante.

l'épilepsie est une maladie invisible, souvent méconnue, une maladie tabou... qui fait peur.

A travers ses actions de sensibilisation, l'association souhaite changer le regard des personnes sur ce syndrome.

Alliance Syndrome de Dravet est une association de parents dont les enfants sont atteints d'une épilepsie rare et sévère et pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement permettant une guérison.

Imaginer et construire un monde dans lequel les enfants pourront grandir, vivre, exister, participer à la vie de la cité comme les autres...un rêve ? non , une réalité qui se façonne au jour le jour avec l'appui des médecins, des équipes médico sociales, des pédagogues, des chercheurs qui apportent des solutions concrètes.

Le monde de la voile partage nos valeurs de solidarité et de combativité devant l'adversité. Des skippers de renoms, des olympiques, des régatiers soutiennent ce combat légitime et ses valeurs qui sont aussi les leurs. Le tour des Ports de la Manche répond à ce titre, présent, depuis 6 ans maintenant pour soutenir ce combat.

En novembre 2016, lors du prochain Vendée Globe, Armel le Cleach , Jean-Pierre Dick, Eric Bellion, Jean le Cam seront les "porte-parole " de nos enfants. Avec votre soutien, le temps d'un tour du Monde, ils partageront nos espoirs, nos besoins.



**Le Tour
des ports
de La
Manche
2016**

